

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 9 octobre 2019.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 9 octobre 2019 à compter de 19h30 à la salle du conseil, située au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapscal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Érène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

Mme Marie Élément (représentante Sayabec)
M. Normand Boulianne (représentant Amqui)
M. Denis Viel (représentant Causapscal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absence :

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire-adjoint
Mme Nathalie Lévesque, directrice du service de génie municipal
Mme Virginie Beaudin-Houle, chargée de projet Politique familiale municipale
M. André Blouin, directeur du service d'évaluation foncière
M. Bertin Denis, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme
M. Mario Turbide, directeur du service de foresterie

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2019-152 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 9 octobre 2019

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2019-153 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 octobre 2019

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019 - Adoption
4. Période de question de l'assistance
5. Appel d'offres pour services professionnels en évaluation foncière – Adjudication de contrat
6. Communication du service de génie municipal - Demande d'aide financière au *Programme de coopération intermunicipale (MAMH)* pour l'acquisition d'un GPS - Autorisation
7. Communication du service de foresterie
 - 7.1. Rapport d'activité concernant les travaux réalisés sur les TPI et financé par le *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* du MFFP - Adoption
 - 7.2. Rapport annuel 2018-2019 du PADF - Adoption
8. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme - Demande de la municipalité de Val-Brillant - Autorisation résidentielle à portée collective auprès de la CPTAQ
9. Communication du service de développement
 - 9.1. Présentation des résultats du sondage famille régional pour la Politique familiale régionale
 - 9.2. Sommet de La Matapédia du 30 octobre – Rappel
10. Règlement N° 2019-08 modifiant le règlement N° 2019-03 relatif à la réglementation des élus – Adoption
11. Correspondance
12. Période de questions de l'assistance
13. Autres sujets
 - 13.1. Prochaine rencontre – Rencontre de travail du mercredi le 23 octobre à 19h30
 - 13.2. MSPQ - Demande financière pour le Travail de rue
 - 13.3. Assemblée générale annuelle du Parc régional de Val-d'Érène - Rappel

- 13.4. Fête des moissons - Rappel
- 14. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2019

Résolution CM 2019-154 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est posée par l'assistance.

5. APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution CM 2019-155 concernant une adjudication de contrat pour services professionnels en évaluation foncière

- Considérant que la MRC de La Matapédia requiert des services professionnels en évaluation foncière de 2020 à 2025 inclusivement ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public pour l'achat dudit service professionnel ;
- Considérant que le fournisseur suivant a déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :
- Groupe Altus Limitée
- Considérant que le comité d'analyse a procédé à l'évaluation de la soumission selon la grille de pondération prévue au devis d'appel d'offres ;
- Considérant qu'en vertu des dispositions du *Code municipal*, le contrat doit être octroyé au fournisseur dont la proposition a obtenu le pointage final le plus élevé ;
- Considérant que le fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage est le suivant :
- Groupe Altus Limitée Pointage : 2.36 Prix : 573 175 \$ taxes incluses
- Considérant que le responsable de l'achat a attesté de la conformité de l'ensemble du processus d'appel d'offres relatif à ce projet.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu unanimement :

1. D'octroyer le contrat de services professionnels en évaluation foncière pour les années 2020 à 2025 à Groupe Altus Limitée au montant de 573 175 \$ taxes incluses ;
2. D'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le Système électronique d'appel d'offres SÉ@O;
3. D'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, ainsi que Mme Chantale Lavoie, préfet, à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE (MAMH) POUR L'ACQUISITION D'UN GPS – AUTORISATION

Résolution CM 2019-156 concernant le dépôt d'une demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale pour l'acquisition d'une station GPS par l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matapédia

- Considérant que la MRC de La Matapédia a pris connaissance du guide concernant l'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale* ;
- Considérant que l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matapédia désire présenter un projet d'acquisition d'une station GPS dans le cadre du programme d'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale*;

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Carrier, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

1. Le conseil de la MRC de La Matapédia s'engage à participer au projet d'acquisition d'une station GPS et d'assumer une partie des coûts ;
2. Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
3. Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;
4. Le directeur général de la MRC est autorisé à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

Adoptée.

Résolution CM 2019-157 concernant la participation des TNO de la MRC de La Matapédia au projet d'acquisition d'une station GPS par les municipalités de la MRC de La Matapédia dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale

- Considérant que la MRC de La Matapédia, pour les TNO sous sa responsabilité, a pris connaissance du guide de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Considérant que l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matapédia désire présenter un projet d'acquisition d'une station GPS dans le cadre de l'aide financière ;
- Considérant que le montant de l'aide financière pouvant être accordé représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$;
- Considérant que le coût du projet représente un investissement total d'environ 72 306.00\$;
- Considérant que la MRC, par le biais du budget des TNO, confirme son engagement à payer sa part des coûts pour l'acquisition des équipements qui seront répartis comme suit :
- 50% du montant non subventionné réparti en parts égales entre les municipalités et le reste du montant selon la richesse foncière uniformisée;

En conséquence, sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

1. Le conseil de la MRC de La Matapédia s'engage pour les territoires non organisés (TNO) à participer au projet d'acquisition d'une station GPS et d'assumer une partie des coûts;
2. Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
3. Le conseil nomme la MRC de La Matapédia organisme responsable du projet.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

7.1 Rapport d'activité concernant les travaux réalisés sur les TPI et financés par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du MFFP – Adoption

Résolution CM 2019-158 concernant l'adoption du rapport d'activité 2018 faisant état des travaux réalisés sur les TPI et financés par le Programme d'Aménagement Durable des Forêts (PADF) du MFFP

- Considérant que la MRC de La Matapédia a bénéficié pour la saison 2018 d'un financement de 77 233 \$ provenant du *Programme d'Aménagement Durable des Forêts (PADF)* afin de poursuivre les travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales dont elle assume la gestion forestière;
- Considérant qu'il est requis dans le cadre de ce programme qu'un rapport d'activités soit produit par un ingénieur forestier attestant la conformité des travaux par rapport aux normes reconnues en région;
- Considérant que ledit rapport a été produit et signé par Mario Turbide, ing.f. et qu'il est déposé au conseil de la MRC pour fin d'adoption;

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil de la MRC adopte le rapport d'activité produit par M. Mario Turbide, ing.f., faisant état des investissements consentis en 2018 par le biais du *programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* sur les terres publiques intramunicipales dont la gestion forestière a été déléguée à la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

7.2 Rapport annuel 2018-2019 du PADF – Adoption

Résolution CM 2019-159 concernant l'adoption du rapport annuel 2018-2019 du PADF

- Considérant l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Considérant que les MRC doivent valider et approuver au moyen de la signature du directeur général, le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1er avril au 31 mars de chaque année du PADF visant à assurer la conformité des projets en lien avec le cadre normatif;

Considérant que les MRC doivent valider et approuver au moyen d'une résolution du Conseil de la MRC, le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1er avril au 31 mars de chaque année du PADF ainsi que le bilan de la planification annuelle;

Considérant que le dépôt du registre annuel des projets couvrant la période allant du 1er avril au 31 mars de chaque année du PADF ainsi que du bilan de la planification annuelle est nécessaire pour obtenir le montant résiduel correspondant à 25% du montant octroyé pour 2018-2019;

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est unanimement résolu d'approuver le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 du PADF ainsi que le bilan de la planification annuelle 2018-2019 et d'autoriser la direction générale à signer le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1er avril 2018 au 31 mars 2019.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT - AUTORISATION RÉSIDENIELLE À PORTÉE COLLECTIVE AUPRÈS DE LA CPTAQ

Résolution CM 2019-160 concernant une demande de la municipalité de Val-Brillant pour une autorisation résidentielle à portée collective auprès de la CPTAQ

Considérant que par la résolution 227-09-2019, la municipalité de Val-Brillant demande l'agrandissement d'un îlot déstructuré en zone agricole pour y inclure le lot 6 286 925 nouvellement créé par le résidu de terrain formé suite à une déclaration d'un droit acquis formant le lot 6 286 924 ;

Considérant que l'agrandissement d'un îlot déstructuré s'obtient par une demande d'autorisation à portée collective qui ne peut être faite que par la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Jérémie Gagnon, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu unanimement d'adresser à la CPTAQ une demande résidentielle à portée collective en regard de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire agricole* visant à agrandir un îlot déstructuré à Val-Brillant pour y inclure le lot 6 286 925.

Adoptée.

9. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

9.1 Présentation des résultats du sondage famille régionale pour la Politique familiale régionale

Madame Virginie Beaudin-Houle informe le conseil de la MRC de la disponibilité du rapport présentant les résultats du sondage famille régionale pour la politique familiale régionale et en présente les faits saillants. Ceux-ci sont arrimés aux grands thèmes abordés dans l'Écoterritoire habité. Le rapport complet est déposé sur les tablettes électroniques des membres du conseil de la MRC. Invitation est adressée aux membres du conseil de prendre connaissance du rapport complet.

9.2 Sommet de La Matapédia du 30 octobre – Rappel

Monsieur Stéphane Pineault, coordonnateur à l'*Écoterritoire habité*, fait un rappel de la tenue du Sommet de La Matapédia, qui se tiendra mercredi le 30 octobre prochain à la salle communautaire d'Amqui. Rappel est aussi fait de la tenue de la Fête des moissons qui se tiendra à Saint-Damase le 10 octobre.

10. RÈGLEMENT N° 2019-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2019-03 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – ADOPTION

Résolution CM 2019-161 concernant l'adoption du règlement N° 2019-08 modifiant le règlement N° 2019-03 relatif à la rémunération des élus

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu unanimement que le règlement portant le N° 2019-08, modifiant le règlement N° 2019-03 relatif à la rémunération des élus soit adopté.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée sur les tablettes électroniques des membres du conseil. On accorde une attention particulière à la suivante :

- 2019-09-12 : M^e David Ouellet, UQAR

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés concernant les sujets suivants :

- Demande de permis de rénovation au lac Casault
- Demande d'autorisation à portée collective à Val-Brillant

13. AUTRES SUJETS

13.1 Prochaine rencontre – Rencontre de travail du mercredi le 23 octobre à 19h30

Le conseil tiendra une rencontre de travail mercredi le 23 octobre à compter de 19h30 à l'endroit habituel.

13.2 MSPQ - Demande financière pour le Travail de rue

Résolution CM 2019-162 concernant une demande financière auprès du programme Soutien aux municipalités en prévention de la criminalité pour le Travail de rue

Sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu unanimement :

1. D'approuver la présentation d'une demande d'aide financière au programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité du ministère de la Sécurité publique pour le financement du Travail de rue sur le territoire de la MRC de La Matapédia.
2. D'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia, le formulaire de présentation et tous les documents relatifs à ce programme.

Adoptée.

13.3 Assemblée générale annuelle du Parc régional de Val-d'Irène - Rappel

Rappel est fait par M. Pierre D'Amours de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Corporation du Parc régional de Val-d'Irène, jeudi le 17 octobre à compter de 19h au chalet principal de la station.

13.4 Fête des moissons

Rappel est fait par M. Jean-Marc Dumont de la tenue de la Fête des moissons, jeudi le 10 octobre à compter de 17h à la salle communautaire de Saint-Damase.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2019-163 concernant la levée de la séance ordinaire du 9 octobre 2019

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu de lever la séance à 21h.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint